

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Sous la Présidence de M Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (26) : M Denis PAYSANT, Mme Marie-Christine VENNER, M Roland GLODEN, Mme Michelle RIGAUD, M Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M Bernard ALTMAYER, M Clément LARCHER, Mme Chantal GARAU, M Régis SUMANN, Mme Christiane WAGNER, Mme Isabelle BELAID, M Alain LINDEN, M Denis DELLWING, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Michèle WANGON, M Manuel RIOS, M Franck ISCH, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, Mme Aurélie THEOBALD, M Guy OLLINGER, M Roland CERATI, M Jean-Marie SIBILLE, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nadine CAPS

Procurations (1) : M Armel CHABANE à M Denis PAYSANT

Informations diverses préliminaires

M le Maire donne diverses informations aux membres du Conseil Municipal :

- six arrêtés portant délégation de fonctions aux adjoints ont été signés. Les attributions respectives sont reproduites en annexe;
- Mlle Lisa KONRATH, agent non titulaire de la commune de Bouzonville depuis le 9 septembre 2013 a démissionné au 01/04/14 pour se réorienter dans son métier d'origine, la coiffure et a été libérée de ses obligations relatives à la durée du préavis. Mlle Fatma ZOUANI l'a remplacée, choisie sur un total de 11 candidatures, également sur la base d'un contrat à durée déterminée, pour l'heure jusqu'au 30/04/14;
- un poste de policier municipal est à pourvoir depuis le départ à la retraite de M Daniel SCHECK au 01/04/14. Une publicité élargie de vacance de poste a été réalisée sur le site internet du centre de gestion de la Moselle pour la période allant du 14/04/14 au 30/04/14. Le recrutement d'un agent sur poste budgétaire vacant est certes de la compétence du Maire. M le Maire, compte tenu des enjeux liés à ce poste souhaitera néanmoins s'entourer d'un comité de recrutement le moment venu;
- malgré des incertitudes liées au fait que plus aucun train ne circule sur la voie ferrée entre Dillingen et Bouzonville depuis décembre 2013, des assurances ont été données quant à la mise en service de la liaison transfrontalière du Vendredi Saint, le 18 avril 2014;
- le règlement intérieur de l'assemblée sera proposé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal car il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau Conseil Municipal.

1. 2014041401 - Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal nomme Mme Marie-Christine VENNÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. 2014041402 – Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, notifié dans les délais légaux et adossé à une note de synthèse est adopté à l'unanimité :

- 01) 2014041401 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02) 2014041402 - Approbation de l'ordre du jour
- 02) 2014041403 - Approbation du compte rendu de la séance du 30/03/14
- 03) 2014041404 - Délégation diverses à M le Maire
- 04) 2014041405 - Formation des commissions de travail
- 05) 2014041406 - Formation d'organes spécifiques (CAO, CCID,...)
- 06) 2014041407 - Représentations et délégations extérieures diverses
- 07) 2014041408 - Indemnité des élus municipaux
- 08) 2014041409 - Convention relative à l'aménagement de la RD 918
- 09) 2014041410 - Débat d'orientation budgétaire

3. 2014031403 – Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2014

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2014 est approuvé par 26 voix pour et 1 abstention.

4. 2014041404 – Délégations du Conseil Municipal en faveur de M le Maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M le Maire sollicite du Conseil Municipal une délégation dans les domaines suivants :

- passation des marchés de travaux et de services dans le cadre de la procédure adaptée, pour les montants inférieurs aux seuils fixés par le Code des Marchés Publics et le règlement intérieur applicable en la matière
- acceptation des indemnités de sinistres divers par les assureurs de la collectivité
- création des régies de recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- attribution des concessions de cimetière
- acceptation des dons et legs en faveur de la commune de Bouzonville ;
- cession de biens communaux relevant du domaine privé de gré à gré, dans la limite d'une valeur de 4 600 €
- exercice (ou non) du droit de préemption urbain, étant entendu que M le Maire se réserve le droit de saisir le Conseil Municipal de l'opportunité d'exercer ce droit dans les affaires qu'il juge les plus importantes pour la commune
- actions en justice dans l'intérêt de la collectivité
- réalisation et mobilisation des lignes de trésorerie nécessaires à la liquidation des dépenses communales, dans la limite d'un plafond défini par le Conseil Municipal
- autorisation des interventions du Service Départemental d'Archéologie

Préventive dans le cadre des projets d'aménagement décidés par le Conseil Municipal

- renouvellement des adhésions et cotisations aux associations décidées initialement par le Conseil Municipal

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que toute délégation de fonction accordée par le Conseil Municipal au Maire fasse l'objet de comptes rendus réguliers par ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 contre d'accorder les délégations décrites ci-dessus à M le Maire de Bouzonville pour la durée de sa mandature.

5. 2014041405 - Formation des commissions permanentes

Les réunions du Conseil Municipal sont en général précédées par un examen réalisé en commissions thématiques. Ces commissions sont constituées d'un nombre indéterminé de conseillers municipaux et se doivent règlementairement représenter les membres de l'opposition, proportionnellement à leur nombre au sein de l'assemblée.

Pour mémoire, M le Maire est membre et président de droit de toutes les commissions, à charge de ces dernières d'élire, lors de leur première réunion respective, leur vice président(e).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de former 9 commissions permanentes, dont les intitulés et les membres figurent en annexe du présent compte rendu sur la base d'un vote à main levée.

6. 2014041406 – Organismes divers

6.1) 2014041406A - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un organisme juridiquement distinct de la commune mais dont le Maire est président de droit, et est en partie financé par une subvention statutaire du budget de la commune. Autrefois appelé bureau d'aide sociale, le CCAS a pour mission le soutien et la prévoyance, par ses actions propres et par celles dont elle est délégataire des services sociaux départementaux.

Les membres du conseil d'administration du CCAS de Bouzonville sont, au maximum, de 16 (outre le Maire, Président), dont la moitié désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié désignée par arrêté du Maire. S'agissant des membres élus au sein du Conseil Municipal, la règle de la représentation proportionnelle des élus de l'opposition municipale s'applique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer 8 postes de membres du conseil d'administration du CCAS et désigne à l'unanimité les élus suivants (outre M le Maire, Président de droit) :

- Mme Isabelle BELAID
- M Armel CHABANE
- Mme Françoise DALSTEIN
- Mme Chantal GARAU
- Mme Esther GOELLER
- Mme Marie Christine VENNER
- Mme Marie Christine AUBIN
- Mme Nadine CAPS

6.2) 2014041406B – Commission d'appel d'offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) procède à l'ouverture des plis et à l'attribution des marchés publics dont le montant et l'importance imposent qu'elle délibère en lieu et place du Conseil Municipal, selon les seuils définis par le code des marchés publics.

La CAO est présidée, de droit, par le Maire. Elle est en outre composée de cinq autres membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. A noter également que le Conseil Municipal, outre la CAO permanente peut constituer, selon ses besoins des CAO spécifiques pour des appels d'offres spécifiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité les membres du Conseil Municipal suivants :

- M Roland GLODEN
- M Clément LARCHER
- M Régis SUMANN
- Mme Christiane WAGNER
- M Guy OLLINGER

6.3) 2014041406C – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

En application de l'article 1650 du Code Général des impôts (CGI), M le Directeur des services fiscaux de la Moselle constitue la CCID, dont le Maire est Président de droit, sur la base d'une liste proposée par le Conseil Municipal, dans la limite de 16 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose une liste de 15 noms comme suit :

- M Bernard ALTMAYER
- Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA
- Mme Isabelle BELAID
- M Robert CHAMPLON
- M Roland GLODEN
- M Franck ISCH
- M Clément LARCHER
- M Alain LINDEN
- Mme Michelle RIGAUD
- M Manuel RIOS

- M Régis SUMANN
- Mme Marie-Christine VENNÉ
- M Roland CERATI
- M Guy OLLINGER
- M Jean-Marie SIBILLE

7. 2014041407 – Représentations extérieures diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en son sein les élus amenés à le représenter à l'extérieur et notamment au sein de plusieurs structures intercommunales. Le détail de ces représentations est reproduit en annexe du présent compte rendu.

8. 2014041408 - Indemnité des élus municipaux

En application de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'indemnité du Maire et des ses adjoints est calculée sur la base de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, soit 1015 brut.

Compte tenu de la population de commune de Bouzonville cette indemnité est au maximum de 55 % de l'indemnité précitée pour le Maire et de 22 % pour les adjoints. Bouzonville étant chef-lieu de canton, il possible de majorer l'indemnité calculée de 15%.

M le Maire se retire pendant la discussion et le vote relatif à son indemnité de fonction. La Présidence de l'assemblée est momentanément confiée à Mme Marie-Christine VENNÉ, première adjointe au Maire.

S'agissant de l'indemnité du Maire, Mme Marie Christine VENNÉ propose d'appliquer le taux maximal autorisé par la loi, soit 55 % de l'indice terminal de la fonction publique (1015 brut), représentant, hors cumul de mandat, la somme de 2 043,76 € brut et 1 728,20 € net. Elle propose également de ne pas appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes ayant la qualité de chef lieu de canton, pour marquer l'effort et le souci d'économie des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre de fixer l'indemnité du vote dans le sens proposé par Mme la Première Adjointe au Maire.

M le Maire, une fois le vote sur son indemnité de fonction acquis reprend la Présidence de l'assemblée.

M le Maire propose, pour ses six adjoints, d'appliquer le taux maximal prévu par la loi, soit 22 % de l'indice terminal de la fonction publique (1015 brut), représentant une indemnité de 817,50 € brut et 755,05 € net, mais de ne pas appliquer la majoration de 15 % qui pourrait être attribuée aux élus du chef lieu de canton, pour marquer également l'effort et le souci d'économie des élus, outre le fait que le nombre d'adjoints est désormais de 6, contre 7 précédemment.

M Jean-Marie SIBILLE préférerait que des indicateurs de performance soient mis en place, tout particulièrement pour les adjoints au Maire et que les indemnités effectivement versées soient en fonction des résultats obtenus.

M Guy OLLINGER s'enquiert de l'incidence budgétaire globale que ces décisions auraient sur l'exercice. Il souhaite également savoir si les modalités de calcul de ces indemnités seront fixes pour le reste de la mandature. M le Maire s'engage à ne pas demander de modification des indemnités en cours de mandature.

M Alain LINDEN s'interroge sur l'opportunité d'indemniser un élu dont l'action serait négligeable et la charge de travail très inférieure à celle de ses collègues. M le Maire considère que l'appréciation de la qualité et de la quantité du travail fourni par un adjoint au maire lui revient et qu'il se réserve le droit, si le besoin s'en fait sentir, de modifier les délégations de fonctions attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les indemnités de fonction comme suit :

Elu	Indemnité votée	Vote
M Denis PAYSANT, Maire	55% de l'indice terminal de la FP	21 pour, 1 contre, 4 abstentions
Mme Marie Christine VENNÉ, première adjointe au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions
M Roland GLODEN, deuxième adjoint au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions
Mme Michelle RIGAUD, troisième adjointe au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions
M Robert CHAMPLON, quatrième adjoint au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions
Mme Françoise ALLAIN DALSTEIN, cinquième adjointe au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions
M Bernard ALTMAYER, sixième adjoint au Maire	22% de l'indice terminal de la FP	19 pour, 3 contre et 5 abstentions

9. 2014041409 - Convention relative à l'aménagement de la RD 918

La convention a pour objet de définir les conditions de réaménagement, de financement et de la gestion ultérieure d'un trottoir, avec création d'un arrêt de bus, au droit du parc de la Nied le long de la rue du 27 novembre, qui est un tronçon de la RD 918.

Les travaux prévus sur le Domaine Public Routier Départemental prévoient notamment :

- le réaménagement du trottoir situé entre les deux ponts de la rue du 27

- novembre sur une longueur de 115 mètres;
- la création d'un arrêt de bus de 3 mètres de large et d'une longueur de 19 mètres côté trottoir et 34 mètres côté chaussée, le long de la rue du 27 novembre;
 - le déplacement et la mise aux normes de deux passages piétons pour les personnes à mobilité ou à perception réduite

La maîtrise d'œuvre et la réalisation sont assurées par la commune (elle est déjà prévue dans la programmation d'ensemble des travaux). Il en ira de même pour l'entretien de ces mêmes équipements par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à signer la convention correspondante avec M le président du Conseil Général de la Moselle.

10.2014041410 - Débat d'orientation budgétaire

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas l'intention de présenter un projet de budget arrêté dans ses moindres détails, mais de fixer les grandes lignes de l'équilibre budgétaire à venir et d'ouvrir le débat.

Le contexte de la confection du budget primitif 2014 sera contraint pour les raisons suivantes :

- l'excédent de fonctionnement reporté de 2013 est faible, surtout en comparaison de celui reporté de 2012 sur 2013. Cette situation est liée à l'accroissement du déficit d'investissement, aggravé par l'importance des restes à réaliser de l'exercice précédent;
- les dotations de l'Etat sont en baisse, en valeur courante. C'est notamment le cas de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF);
- depuis 2013, la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle, perçue par la communauté de communes du bouzonvillois (CCB) et reversée à la commune tend à décroître (60 000 € en moins en 2013 par rapport à 2012);
- la commune a décidé l'année dernière de faire l'acquisition, à terme, de l'ensemble immobilier situé rue de Sarrelouis (anciennement Lycée Professionnel), moyennant le paiement d'un prix de 750 000 €. M le Maire souhaite que la collectivité constitue une provision tous les ans à compter de 2014, ce qui obèrera d'autant les ressources disponibles de la collectivité, pour chaque exercice, mais lui permettra à terme de s'acquitter du prix de cette acquisition avec un effort budgétaire moindre;
- la commune de Bouzonville a engagé, lors de la mandature précédente, la réalisation de deux importants chantiers : l'aménagement du parc de la Nied et la mise en place d'un dispositif de vidéo protection. Dans les deux cas, seule une fraction des dépenses réellement engagées ont été budgétées en 2013, ce qui implique l'inscription de crédits nouveaux en 2014, en plus des restes à réaliser. S'agissant tout particulièrement des tranches conditionnelles 1 et 2 de l'aménagement du parc de la Nied, la commune aura à se prononcer en temps utile sur l'opportunité de réaliser les deux dernières tranches dès 2014. Outre l'incidence budgétaire de ces projets, des décisions prises par la commission compétente vont nécessiter d'avaliser un avenant important pour la continuation

de la tranche ferme de ce projet;

Au chapitre des projets nouveaux ou à poursuivre, M le Maire souhaite que :

- l'étude et la réflexion commune relative à l'aménagement futur de l'ensemble immobilier précité devraient être engagées en 2014, notamment dans un contexte de raréfaction de l'offre médicale et para médicale en faveur des habitants de la commune. Une commission spéciale sera constituée à cet effet;
- dans un souci d'optimisation des ressources humaines de la collectivité, la mise en place dès 2014 de la géo localisation des véhicules communaux, ainsi que le contrôle électronique d'accès et de présence des bâtiments municipaux;
- dans la même optique, une part non négligeable du parc informatique de la commune devra être renouvelée.

Il importera dans le contexte contraint décrit ci-dessus, de trouver les ressources budgétaires nécessaires permettant le financement des dépenses envisagées. M le Maire demande à chacun de ses adjoints de formuler, chacun dans son domaine, des propositions en vue de réaliser des économies.

S'agissant des impôts locaux, M le Maire, conscient des difficultés des ménages, demande au Conseil Municipal de ne pas les augmenter en 2014, et de préserver le différentiel d'imposition entre Bouzonville et les autres communes de taille comparable.

Il semble par ailleurs inévitable d'avoir recours à un nouvel emprunt en 2014 pour faire face aux importantes dépenses contraintes de la commune et à la baisse de certaines de ses ressources. S'il est vrai que la commune de Bouzonville a un endettement inférieur à celui des communes de taille comparables, ledit emprunt n'en sera pas moins probablement de l'ordre de 500 000 voire jusqu'à 700 000 €.

M le Maire ouvre le débat.

M Guy OLLINGER s'interroge sur l'impact budgétaire du transfert de la piscine à la CCB en 2013.

M le Maire informe le Conseil Municipal que, si le transfert n'a été effectif qu'au 1^{er} août 2013, la prise en charge financière du coût du transfert a été totale sur l'ensemble de l'exercice précédent par les parties concernées et d'un commun accord. Le coût est de l'ordre de 200 000 € par an, mais une incidence nulle pour la commune comme pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois : la commune se voit défalquer ce montant de la dotation reversée par la CCB au titre de l'ex taxe professionnelle, la CCB quant à elle assume directement le coût du service transféré. La question de l'emprise foncière de la piscine actuelle et de celle qui a vocation à être construite restent néanmoins ouverte et devront être débattues dans les prochains temps.

Mme Marie-Christine VENNÉ estime que la commission des finances aura la lourde tâche de trouver les nécessaires économies pour atteindre l'équilibre budgétaire souhaité, pour un exercice comptable entamé depuis près de 4 mois.

M le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions seront convoquées

rapidement, sachant que les comptes rendus de commission continueront à être adressés à l'ensemble des membres de l'assemblée municipale.

Madame Michèle WANGON s'étonne du surcoût lié à la mise en œuvre du programme de vidéo protection (75 000 € budgété en 2013, pour un coût final estimé à près de 150 000 €).

M le Maire répond que le marché notifié à l'entreprise en 2013 ne portait pas seulement sur la première tranche du programme, mais sur sa totalité.

M le Maire, conformément aux règles relatives au DOB, présente les données relatives à l'endettement pluriannuel de la commune, hors réalisation de nouveaux emprunts :

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 01/01	3 016 749,31	2 739 396,29	2 484 010,96	2 252 415,28
Amortissements	277 353,02	255 385,33	231 595,68	236 277,01
Intérêts	104 964,34	94 867,87	86 591,90	78 534,18
Total annuités	382 317,36	350 253,20	318 187,58	314 811,19
Capital restant dû au 31/12	2 739 396,29	2 484 010,96	2 252 415,28	2 016 138,27

Fonctions des adjoints au Maire

Ordre Adjoints	Identité	Attributions
1	Mme Marie-Christine VENNER	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Etat civil • Culture – Relations avec les associations culturelles • Affaires scolaires • Transports scolaires • Péricolaire : suivi du Contrat Enfance Jeunesse et contact avec les administrations (CAF, PMI, DDJS) • Organisation de l'administration générale
2	M Roland GLODEN	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux • Urbanisme – Règlementation - Accessibilité • Patrimoine • Forêts • Affaires immobilières – Stratégie foncière – Aménagement foncier • Sécurité – Prévention routière • Organisation des services techniques
3	Mme Michelle RIGAUD	<ul style="list-style-type: none"> • Sports – Installations sportives • Relations avec les associations sportives • Relations avec l'inter-association I.A.B. • Organisation de manifestations à caractère sportif • Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes • Démocratie participative – Organisation des rencontres avec la population des quartiers, rencontres interculturelles et intergénérationnelles
4	M Robert CHAMPLON	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement – Cadre de vie – Parcours de santé – Suivi du parc municipal • Développement touristique • Animation à caractère commercial (Marché hebdomadaire, Vendredi saint, ...) • Organisation de manifestations (Marché de Noël – Fête de la rue – Animation parc municipal...) • Développement durable • Fleurissement
5	Mme Françoise ALLAIN DALSTEIN	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Communal d'Action Sociale – Affaires sociales • Relations avec l'administration sociale, les associations caritatives et les associations de séniors (Maison de retraite, Séniors,...) • Politique de la ville : citoyenneté, prévention de la délinquance, développement social • Mission locale, Centre médico-social (CMS), Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) • Solidarité
6	M Bernard ALTMAYER	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec la commune jumelée de Rehlingen-Siersburg • Forum transfrontalier • Relations avec les associations patriotiques • Correspondant défense • Information - communication interne et externe : site Internet, feuillet d'informations et bulletin municipal • Protocole • Réseau câblé

COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES
PRESIDENT : M Denis PAYSANT, Maire

FINANCES
BAUDESSON-SCIMIA Nathalie
BELAÏD Isabelle
DALSTEIN Françoise
GARAU Chantal
GLODEN Roland
LARCHER Clément
LINDEN Alain
RIGAUD Michelle
RIOS Manuel
VENNER Marie-Christine
WAGNER Christiane
WANGON Michèle
CERATI Roland
OLLINGER Guy
SIBILLE Jean-Marie

CULTURE
DALSTEIN Françoise
GARAU Chantal
GOELLER Esther
VENNER Marie-Christine
AUBIN Marie-Christine

VIE SCOLAIRE
DELLWING Denis
GARAU Chantal
GOELLER Esther
ISCH Franck
VENNER Marie-Christine
AUBIN Marie-Christine
CAPS Nadine

TRAVAUX AFFAIRES IMMOBILIERES
ALTMAYER Bernard
CHAMPLON Robert
DELLWING Denis
GLODEN Roland
ISCH Franck
LARCHER Clément
LINDEN Alain
SUMANN Régis
VENNER Marie-Christine
WANGON Michèle
CERATI Roland
OLLINGER Guy
SIBILLE Jean-Marie

SPORTS
GLUCK Cathy
LINDEN Alain
RIGAUD Michelle
RIOS Manuel
CERATI Roland
OLLINGER Guy

SOLIDARITES VIE SOCIALE
BELAÏD Isabelle
CHABANE Armel
DALSTEIN Françoise
GARAU Chantal
GOELLER Esther
THEOBALD Aurélie
CAPS Nadine
AUBIN Marie-Christine

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE
ALTMAYER Bernard
CHAMPLON Robert
GLODEN Roland
LARCHER Clément
SUMANN Régis
CERATI Roland
OLLINGER Guy

ANIMATIONS
CHAMPLON Robert
GARAU Chantal
SUMANN Régis
AUBIN Marie-Christine
OLLINGER Guy

COMMUNICATION INFORMATION
ALTMAYER Bernard
BAUDESSON-SCI MI A Nathalie
CHAMPLON Robert
DELLWING Denis
ISCH Franck
AUBIN Marie-Christine
SIBILLE Jean-Marie

REPRESENTATIONS EXTERIEURES DIVERSES

SYNDICAT DES EAUX DE BOUZONVILLE ET ENVIRONS

Titulaires : LARCHER Clément - LI NDEN Alain

Suppléant : PAYSANT Denis

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSINISSEMENT DU PAYS BOUZONVILLOIS

Titulaires : I SCH Franck, LARCHER Clément, LI NDEN Alain, RI OS Manuel, WANGON Michèle

Suppléants : BELAÏD I sabelle, DELLWI NG Denis, SUMANN Régis, WAGNER Christiane

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA NIED REUNI

Titulaires : LARCHER Clément, LI NDEN Alain, SUMANN Régis

Suppléants : BAUDESSON SCIMI A Nathalie, GLODEN Roland, GOELLER Esther

SMVT (pour information, les délégués étant désignés par le conseil de la CCB)

Titulaires : CHAMPLON Robert, LI NDEN Alain

Suppléants : GLODEN Roland, RI OS Manuel

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU BOUZONVILLOIS (CCB)

Pour information, les Conseillers Communautaires ont été élus directement

PAYSANT Denis

VENNER Marie-Christine

LARCHER Clément

RI GAUD Michelle

GLODEN Roland

WANGON Michèle

CHAMPLON Robert

DALSTEIN Françoise

CERATI Roland

COLLEGE ADALBERT

DELLWI NG Denis, VENNER Marie-Christine

GROUPE POL GRANDJEAN

VENNER Marie-Christine

INSTITUT DE LA PROVIDENCE

VENNER Marie-Christine

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "SAINT-CHARLES"

Président : maire

Gérant : GLODEN Roland

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE - ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE

ALTMAYER Bernard, WAGNER Christiane

INTER-ASSOCIATION DE BOUZONVILLE - IAB

2 titulaires : RI GAUD Michelle, VENNER Marie-Christine

ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT

Conseil de la vie sociale : DALSTEIN Françoise

CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

ALTMAYER Bernard